



MUNICIPALITE DE GLAND

**Réponse de la municipalité
au
postulat de Mme Sara Petraglio
demandant
que la mise en service de la com-
munauté tarifaire Mobilis par les
habitant-e-s de la commune soit
assortie de mesures accompa-
gnatrices, notamment pour les
écoliers et les personnes âgées**

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mercredi 17 novembre 2010 à 20 h. - Complexe communal de Montoly -
Salle no 1 (rez-de-chaussée)

Personne responsable: Mme Florence Golaz, municipale

Gland, le 25 octobre 2010.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 2 septembre 2010, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Mme Sara Petraglio est la suivante :

« A partir du 12 décembre prochain, lors du changement d'horaire des transports publics, la commune de Gland fera partie du périmètre de la Communauté Tarifaire Vaudoise qui va élargir ses frontières sur la grande majorité du Canton en touchant le 93% des habitants et deviendra l'une des plus importantes communautés de la Suisse avec environ 1540 km de lignes. En outre, dans un futur pas très loin, la communauté unireso pourra évoluer en s'étendant sur le territoire de notre commune.

Ainsi, cette intégration, permettra à tous les voyageurs, y compris nos citoyens, de se déplacer plus facilement à l'intérieur du périmètre de la communauté tarifaire en utilisant plusieurs moyens de transport (trains, bus, M2, car postal) mais en ayant dans la poche un seul titre de transport, le titre de transport dit mobilis.

Toutefois, si cette prestation offre une meilleure offre en terme de mobilité, elle a un coût, un coût qui implique un réajustement, souvent à la hausse, des prix en vigueur, et cela pour garantir l'équité à l'ensemble des voyageurs sur le nouveau périmètre. En outre, certains clients devront payer plus pour des prestations qui restent identiques à celles d'aujourd'hui.

Cette situation touchera aussi la majorité des jeunes écolières et écoliers de Gland qui actuellement bénéficie d'un abonnement annuel junior à CHF 185.- pour un réseau urbain et qui devra acquérir dès le mois de décembre un titre de transport annuel mobilis à CHF 405.- dont probablement elle n'en profitera pas dans sa globalité.

En conséquence, au nom du groupe socialiste, j'invite la municipalité à subventionner ces nouveaux titres de transport afin de réduire la charge financière des familles, en particulier pour celles nécessitant de plus d'un abonnement annuel par ménage, et celles des personnes âgées.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Extension de la communauté tarifaire vaudoise

En date du 12 janvier dernier, le bureau cantonal d'information et de communication émettait le communiqué de presse suivant :

Attendue depuis longtemps dans les régions de la Riviera, de la Côte ouest et du Nord vaudois, la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) va s'étendre dès le changement d'horaire de fin 2010 sur la quasi totalité du canton et devenir l'une des plus importantes de Suisse. 93% des habitants du canton de Vaud pourront se déplacer avec un seul titre de transport et bénéficier des prestations étendues des 11 entreprises participantes à la CTV.

Au changement d'horaire de fin 2010, la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) étend son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. Les lignes de 11 entreprises seront désormais incluses dans la CTV. Le nouveau périmètre regroupera 157 lignes de trains, bus, métros et funiculaires, 1800 kilomètres de lignes ou réseau et plus de 2000 arrêts desservis, ainsi que toutes les prestations des entreprises participantes à l'horaire, sur demande (publicar, taxibus) ou nocturnes. 334 communes seront ainsi desservies par Mobilis soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton.

Des accords passés avec les communautés tarifaires adjacentes (Onde Verte - Neuchâtel, Frimobil - Fribourg et unireso - Genève) permettront également de franchir les frontières cantonales. De plus les offres des abonnements inter permettront de combiner un trajet hors communautaire et la libre circulation dans les zones urbaines Mobilis. Une étude est en cours avec le canton du Valais pour l'offre dans le Chablais.

Depuis la dernière extension de la CTV à fin 2007, les prestations des entreprises se sont considérablement améliorées. De nouvelles lignes ou des fréquences accrues ont été introduites ou le seront au nouvel horaire de fin 2010. Le 1/2 tarif et l'abonnement général sont valables sur l'ensemble des lignes de la CTV.

Un nouveau tarif sera appliqué dès l'extension. Ce tarif unique remplacera celui de toutes les entreprises participantes. Il reprend les avantages et la gamme de titres de transport actuelle de la CTV. Cette uniformisation des tarifs va faciliter la vie des clients utilisant plusieurs entreprises de transport ; elle aura des incidences sur le prix des transports des voyageurs : certains clients verront une augmentation de tarif alors que d'autres y gagneront. Les principaux bénéficiaires seront les usagers qui emprunteront simultanément les lignes urbaines et régionales et qui disposeront désormais d'un titre de transport unique.

D'un point de vue financier, l'extension de la CTV provoque une diminution de recettes de 4.3 millions de francs. Le Canton ayant demandé une opération blanche, les entreprises de transports sont contraintes de revoir leurs tarifs à la hausse, de l'ordre de 4.8% dès le 1^{er} janvier 2011 pour compenser ce manque à gagner et pour financer les importantes améliorations du service. L'augmentation de la TVA de 0.4% (financement de l'assurance invalidité) est incluse dans ces nouveaux tarifs. Malgré cette augmentation, le tarif de la CTV restera parmi les plus avantageux des communautés tarifaires suisses.

Les tarifs Mobilis - Les avantages - Les inconvénients

Le passage dans la communauté tarifaire apportera des avantages:

- Dans tous les trajets, pour le même prix, l'utilisateur peut utiliser les transports publics dans la zone de départ et d'arrivée (par exemple pour se rendre à la gare).
- La carte journalière est valable jusqu'à 5 heures le lendemain matin.
- Une durée de validité adaptée à la longueur du trajet ; (de 1 heure à 4 heures).
- L'abonnement demi-tarif et l'abonnement général sont valables pour toutes les lignes.
- Avec un seul titre de transport de Payerne aux portes de Genève, de Nyon à Montreux ou d'Yverdon

et engendrera des inconvénients :

- Lors de toute harmonisation tarifaire quelques-uns devront payer plus, ceci notamment pour les personnes n'utilisant qu'une seule zone Mobilis, tels les élèves. En effet, ceux-ci sont censés n'utiliser que le transport urbain pour se rendre dans les divers bâtiments scolaires.

La zone de Gland

La commune de Gland se situera dans la zone 23 dont le périmètre comprend : La Lignière, Poste, Vich, Coinsins, Duillier, Changins, Pont-Farbel. Cependant, il est obligatoire de prendre des tickets/abonnements pour 2 zones. Pour Gland, il peut s'agir par exemple de la zone 20 (Prangins, Nyon jusqu'à Colovray et Eysins) ou la zone 24 (Dully-Bursinel).

Les tarifs

Tarifs actuels du TUG

Tarifs actuels	Adulte	Jusqu'à 25 ans AVS, AI
Billet	2 fr.	1 fr.
Billet depuis Coinsins	3 fr.	1.50 fr.
CMC 6 courses (valable uniquement pour Gland & Vich)	10 fr.	5 fr.
Abonnement mensuel (uniquement pour Gland)	50 fr.	25 fr.
Abonnement annuel (uniquement pour Nyon)	375 fr.	185 fr.

Tarifs à partir du 12 décembre 2010 pour circuler dans deux zones

	Adulte	16 ans/ demi-tarif
Billet / 1 heure	3 fr.	2.20
Carte journalière	8.60 fr.	6.10 fr.

Abonnements	Adulte	6 - 25 ans	Séniors dès 64/65 ans Dès 9 heures
Hebdomadaire	30 fr.	21 fr.	27 fr.
Mensuel	66 fr.	45 fr.	59 fr.
Annuel	660 fr.	405 fr.	590 fr.

Subventions communales

Billet - carte journalière - Abonnement mensuel

La municipalité n'octroiera aucune subvention pour ces catégories.

Abonnement annuel « juniors »

Actuellement, 240 élèves sont en possession d'un tel abonnement annuel. La municipalité comprend parfaitement la réticence des parents d'un ou de plusieurs enfants au vu d'une telle hausse (119%). Pour atténuer l'impact financier de celle-ci, la municipalité a décidé

d'octroyer une subvention forfaitaire de 125 fr. par abonnement aux enfants domiciliés et scolarisés à Gland (Etablissement primaire et secondaire).

Le prix de celui-ci passera donc à 280 fr.

Nous avons intégré cette dépense dans le budget de l'exercice 2011.

Abonnement senior

A ce jour, aucun abonnement annuel n'a été vendu. Dès lors, une aide financière ne se justifie pas.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

Annexe : plan de zones tarifaires Mobilis.